

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA

MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE

Séance du 3 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trois juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le vingt cinq mai deux mille vingt -deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents Marie Martinez, Jean-Jacques THIELEN, Alain GUERQUIN Philippe MATTON, Philippe DEZEURE, Armand ALESCH

Etaient absents, Fabienne COLLETTE, excusée, Gérard Bettembourg , pouvoir à Philippe DEZEURE, Stéphane SOUMANN, excusé

Membres du Conseil municipal : 10

En exercice : 10

Ayant pris part au vote : 6

Objet de la Délibération : N° 641 – Proposition d'un nouveau zonage d'assainissement

Le Conseil Municipal, après consultation du rapport de la réunion tenue le mercredi 23 mars 2022 en Mairie et en avoir délibéré APPROUVE par 5 voix pour et une voix contre, celle de Monsieur Armand ALESCH, le nouveau plan de zonage d'assainissement élaboré par le cabinet BEPG Environnement. Ce plan de zonage sera annexé au règlement du PLU.

Date de convocation :25/05/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d’Affichage :25/05/2022

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 7 Juin 2022

Le Maire

Denis NOUSSE